



Commune d'ESSÔMES-SUR-MARNE

1 rue de l'Abbaye

02400 Essômes-sur-Marne

Téléphone : 03 23 83 08 31 – Télécopieur : 03 23 69 91 27

mairie@mairie-essomes.com

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 SEPTEMBRE 2020**

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h10.

Étaient présents : M. BERGAULT Jean-Paul, M. BOUCHÉ Jean-Yves, M. BREME Éric, Mme BRIOUX Marie-Line, M. CAMERINI Jean-Brice, Mme DUSCHENE-HUOT Isabelle, Mme DURU Valérie, M. FREUDENREICH Pascal, M. GANDON Frédéric, Mme HARTWIG Gabriele, M. HOERTER Michel, Mme LÉANDRE Frédérique, Mme LEFEVRE Olympe, Mme SCHELFHOUT Catherine, Mme SCHUCHARD Virginie, M. SIBOUS Karim, M. TEANI Jean-Jacques.

Étaient absents et ont donné pouvoir : Mme FERNANDEZ Stéphanie pouvoir à M. CAMERINI Jean-Brice, Mme GOBIET Stéphanie pouvoir à Mme LEFEVRE Olympe (*départ à 20h30*), M. LECOMTE Xavier-Christophe pouvoir à M. TEANI Jean-Jacques, M. MEILLIER Gérard pouvoir à M. FREUDENREICH, M. TORTEY Bruno pouvoir à Mme HARTWIG Gabriele, Mme VERNEAU Nadine pouvoir à M. BREME Éric.

A été nommé secrétaire de séance : Mme Marie-Line BRIOUX.

- **Approbation des procès-verbaux des séances des 16 juin et 10 juillet** : ces procès-verbaux n'appelant aucune remarque, sont adoptés à l'unanimité.

- **Informations du conseil** :

- **Désignation des conseillers titulaires et suppléants en vue de l'élection des sénateurs**

Monsieur le Maire expose que les élections organisées le 10 juillet dernier ont fait l'objet d'un déféré au tribunal administratif d'Amiens par le Préfet, au motif que la répartition des sièges de délégués titulaires entre les deux listes était erronée.

En effet, au regard des suffrages obtenus, la liste « Essômes autrement » devait obtenir 1 siège au lieu de 2, et la liste « Essômes-sur-Marne avec vous », 6 sièges au lieu de 5.

Au terme d'une audience qui s'est déroulée le 23 juillet dernier, le jugement a été le suivant :

« **Article 1^{er}** : Les résultats des opérations électorales organisées le 10 juillet 2020 dans la commune d'Essômes-sur-Marne pour désigner les délégués du conseil municipal aux élections sénatoriales du 27 septembre 2020 sont rectifiés comme suit :

l'élection de Mme Nadine Verneau est annulée. Mme Isabelle Duchesne-Huot est proclamée élue déléguée de la commune.

Article 2 : Les résultats des opérations électorales organisées le 10 juillet 2020 dans la commune d'Essômes-sur-Marne pour désigner les suppléants des délégués du conseil municipal aux élections sénatoriales du 27 septembre 2020 sont rectifiés comme suit :

Mme Nadine Verneau est proclamée élue suppléante du délégué de la liste « Essômes Autrement ». L'élection de M. Pascal Freudenreich à cette fonction est annulée.

M. Jean-Jacques Téani, Mme Stéphanie Gobiet et M. Michel Hoerter sont proclamés élus respectivement, premier, deuxième et troisième suppléants des délégués de la liste « Essômes-sur-Marne avec vous ».

L'élection de Mme Virginie Schuchard comme troisième suppléante des délégués de cette liste est annulée.

- **Commissions de la CARCT**

Monsieur BERGAULT informe l'assemblée que la communauté d'agglomération de la région de Château-Thierry (CARCT) a créé 7 commissions thématiques intercommunales le 27/07/2020 :

1. la commission services à la population
2. la commission santé et action sociale
3. la commission développement du territoire
4. la commission cycle de l'eau
5. la commission objectif zéro déchet
6. la commission transition écologique
7. la commission ressources

Ces commissions seront appelées à se réunir en amont des réunions de conseils communautaires pour étudier les questions débattues et votées en conseil, et faire des propositions.

Leur composition est élargie aux conseillers municipaux des communes membres.

Un courriel a été envoyé dans ce sens pour savoir si des conseillers souhaitaient se positionner sur une de ces commissions et participer à ses travaux. Les candidatures doivent être transmises à la communauté d'agglomération pour le 28 septembre au plus tard.

- **Reprise des ateliers philosophiques :**

Monsieur BERGAULT informe le conseil que les ateliers philosophiques, animés par Monsieur David Falguière reprennent à partir de mardi prochain (22 septembre).

Il s'agit d'un temps proposé aux élèves de l'école primaire, sur le temps du midi.

2 groupes de 5 à 10 élèves seront constitués avec les règles de distanciation et port du masque.



AFFAIRES GÉNÉRALES

○ 055 : Baptême de la bibliothèque d'Essômes-sur-Marne / Approbation

Monsieur TEANI rappelle que la bibliothèque municipale n'est pas identifiée sur le territoire par un nom en particulier, lui permettant d'avoir une identité définie par les habitants et ceux qui la fréquentent.

La bibliothèque sera prochainement marquée par une exposition intitulée « les compagnons de notre enfance », qui aura lieu du 3 au 27 octobre, aux heures d'ouverture au public, et sera gratuite. Un vernissage sera organisé le samedi 3 octobre, à 16h00.

A travers la présentation d'une trentaine d'œuvres originales et d'une quinzaine d'ouvrages de bande dessinée, il sera possible de découvrir le monde du neuvième art, au travers de l'œuvre de M. Jacques LOB.

Il sera également proposé une conférence / discussion sur l'œuvre de celui-ci, son parcours et sa place dans la bande dessinée du XX^{ème} siècle.

M. Jacques LOB ayant résidé sur la commune, notamment au Thiolet et à Bourbetin, il est proposé que la médiathèque porte son nom, son histoire s'inscrivant dans celle de la commune.

Les membres de la commission culture & patrimoine, réunie le 31 août 2020, ont validé à l'unanimité cette proposition.

Monsieur TEANI invite le conseil municipal à valider le nom de baptême de la bibliothèque.

Monsieur BREME exprime ses réserves quant à l'idée de baptiser la médiathèque du nom de Jacques LOB. En effet, après avoir échangé à ce sujet auprès de quelques habitants de la commune, il a pu constater que personne ne connaissait cet auteur et ses œuvres, encore moins qu'il ait vécu à Essômes-sur-Marne. Il propose donc que la médiathèque porte plutôt le nom de Louis Gomez, élu très investi dans la vie de la commune, notamment à travers des événements culturels tels que le Printemps des peintres, le printemps des conteurs ...

Monsieur BERGAULT répond que ces deux personnages ont effectivement des itinéraires différents et qu'il sera rendu hommage à Monsieur GOMEZ, car sa notoriété est incontestable. Sa mémoire sera honorée mais pour un lieu ou un événement qui reste à définir, la Rotonde de Château-Thierry portant déjà son nom.

A la majorité moins 4 voix contre et 4 abstentions, le conseil municipal approuve de baptiser la médiathèque du nom de Jacques LOB.

○ 056 : Convention avec l'association Etoile cycliste / Autorisation de signature

Madame SCHUCHARD expose que l'Etoile cycliste de Château-Thierry souhaiterait pouvoir passer une convention d'occupation pour une partie de l'ancien terrain de football de la place du Cygne ainsi que la partie au-dessus du terrain et en-dessous du parcours de santé.

Sur ce terrain seraient aménagés ou posés par le club plusieurs modules techniques dont la sécurité serait vérifiée, à des fins de pratiques sportives.

Monsieur Johann REILLE, de l'association, présente les différents aménagements envisagés (projections). Il rappelle que l'association rassemble 150 licenciés dont une quinzaine sur Château-Thierry et une douzaine sur Essômes, et qu'elle souhaite rester une association locale.

L'idée générale est de compléter le parcours de santé existant.

Ces aménagements devront respecter certaines orientations :

- Respect du site, de la biodiversité : le terrain devra conserver les espèces présentes sur place, en préservant les essences d'arbres et en conservant des espaces contenant la végétation naturelle.
- Travaux de terrassement légers, ne changeant pas la physionomie du terrain, et ne nécessitant pas de formalités administratives (permis de construire ou déclaration).
- Ajout d'aménagements artificiels non permanents, pouvant être facilement enlevés en cas de résiliation de la convention.

Le site devra de plus rester ouvert au public, notamment aux habitants de la commune.

Le club Etoile cycliste de Château-Thierry s'engage également à implanter une signalétique expliquant le projet et les conditions d'accès et d'utilisation.

La convention d'occupation temporaire du domaine public communal est consentie à titre gratuit, pour une durée d'un an, à compter de la date de sa signature.

Elle sera renouvelée tacitement d'année en année, sauf dénonciation expresse d'une des deux parties.

Madame Schelfhout demande des précisions sur l'empiètement que ces aménagements vont opérer sur le terrain de foot.

Madame SCHUCHARD répond qu'il y aura environ 2 à 3 mètres de pelouse en moins.

Monsieur TEANI s'interroge sur l'impact de ces aménagements sur la biodiversité.

Monsieur REILLE répond que la parcours ne demande pas des aménagements lourds ayant des conséquences sur la végétation.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, les membres du conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer une convention d'occupation temporaire du domaine public communal avec le club Etoile cycliste de Château-Thierry.

FINANCES / VIE ÉCONOMIQUE

- **Création d'un marché de producteurs et d'artisans locaux à Essômes-sur-Marne / Information**

Madame LÉANDRE expose qu'un groupe de travail d'une dizaine de membres s'est constitué afin de réfléchir à la mise en place d'un marché sur la commune d'Essômes.

A ce jour, deux réunions ont permis d'acter les propositions ci-dessous :

- Le marché d'Essômes sera ouvert aux producteurs et artisans locaux,
 - Il se tiendra le 2^{ème} mercredi du mois de mars à décembre, de 16H à 20H sur la place St-Ferréol (et rue du Jeu d'Arc en cas de succès),
 - Le droit de place devant être attractif mais engageant, il sera proposé deux tarifications :
 - Un abonnement annuel basé sur 1€ le mètre,
 - Un tarif de 2€ le mètre pour les exposants occasionnels,
 - Un tarif accessoire pour la fourniture d'électricité (2€ par marché)
- Ex : un producteur occupant 4 m linéaires serait redevable de la somme de 40€ (hors électricité) sur une période de mars à décembre ou de 60€ à l'année pour les étals nécessitant la fourniture d'électricité.

Contact a déjà été pris avec certains producteurs locaux dont une douzaine se sont déclarés intéressés à participer : maraîchage, œufs, laitages, fromages, viande bovine et volaille ainsi que miel, bière, savonnerie ... seraient ainsi présents sur le marché. D'autres sont en attente de réponse ou de sollicitation.

Les producteurs de Champagne de la commune ont, quant à eux, été informés par courrier, leurs réponses sont attendues avant le 30 septembre.

Les services techniques ont été sollicités afin de réfléchir à l'alimentation électrique, à la signalétique, à l'enlèvement des déchets ...

La prochaine réunion du lundi 28 septembre sera consacrée à la rédaction d'un projet de 'règlement ' et de la mise en forme de notre plan de communication.

○ **057 : Dossier de surendettement / Réduction de titres / Approbation**

Monsieur le Maire expose que sur décision de la commission de surendettement réunie en séance le 19 mai 2020, une locataire de la commune s'est vu annuler une dette pour des loyers impayés, d'un montant total de 211, 19 €.

Par courriel en date du 16 juillet 2020, la trésorerie de Château-Thierry demande une annulation de titres de recettes de ce montant et demande une délibération du conseil municipal, et répartie de la manière suivante :

- 61, 55 € pour l'année 2020, sur le compte 6542
- 149, 64 € pour les années antérieures, jusqu'à 2016, sur le compte 673

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la réduction de titres qui en découle.

○ **058 : Demandes de subvention des associations pour 2020 / Versement / Approbation**

Madame LÉANDRE rappelle que chaque année, le conseil municipal est sollicité par un certain nombre d'associations, locales ou des environs de la commune, qui sollicitent une subvention.

Il est rappelé qu'une enveloppe budgétaire de 15 000 euros a été votée en séance du conseil municipal du 12 mars dernier, inscrite au budget 2020. De cette enveloppe, une première subvention d'un montant de 4 500,00 euros a été attribuée au comité des fêtes pour l'organisation de la fête communale de juillet.

En raison de la crise sanitaire, de nombreuses manifestations ont été annulées et un certain nombre de dossiers de demandes de subvention n'ont pas été déposés.

Il est fait lecture du tableau de synthèse présentant les différentes demandes de subventions et les propositions de sommes allouées pour chaque demande. Chaque demande a en effet fait l'objet de discussions en commission des finances réunie le 3 septembre.

Au total, les subventions proposées aux associations s'élèvent à 6 920,00 euros.

Les membres de la commission finances ont également convenu que les sommes allouées cette année aux associations ayant déposé une demande, n'étaient pas assurées pour l'année prochaine.

Après débat et en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à la majorité moins 3 non-participations au vote, le versement des subventions aux associations présentées dans le tableau récapitulatif ci-dessous :

Nom de l'Association	Montants attribués en 2020
Compagnie d'Arc	300,00
Pétanque Club	600,00
GAME	440,00
Les chasseurs d'Essômes	250,00 (*)
Sauvegarde de l'Abbatiale	2200,00 (*)
Amicale de Crogis	800,00
Club des Abeilles	280,00
Association G,V Castel	100,00
LAIC ET SOLIDAIRES	600,00
L'éveil de Liam	350,00 (*)
Comité Aisne prévention routière	200,00
Mme Petits Pois et M Chou	800,00
TOTAL	6 920,00 €

(*) Subvention exceptionnelle

Il est précisé que si des demandes venaient à être déposées d'ici la fin de l'année, celles-ci seraient étudiées par la commission finances et présentées au conseil pour décider d'un versement potentiel, dans la limite des crédits budgétaires restant inscrits, soit 3 580,00 €.

Monsieur BERGAULT précise qu'une réunion s'est tenue récemment avec les associations. Certaines d'entre elles ne formuleront pas de demandes cette année, la crise sanitaire ne leur ayant pas permis d'organiser leurs manifestations.

Monsieur Jean-Yves BOUCHÉ s'interroge sur le fait que ni la Croix Rouge, ni le Secours Populaire n'apparaissent sur le tableau présenté. A ce titre, il sollicite que la possibilité de verser une subvention à ces 2 associations caritatives soient rapidement évoquées lors d'une prochaine commission.

○ **059 : Demandes de subvention des associations pour 2021 / Fixation des critères d'attribution**

Madame LÉANDRE expose que les membres de la commission finances réunie le 3 septembre dernier ont approuvé le principe selon lequel le dossier de demande de subvention des associations doit être amélioré, pour les demandes à recevoir à compter de l'exercice 2021.

Outre les critères actuels qui tiennent :

- d'une part, aux résultats financiers de l'année précédente, présentant les recettes et les dépenses de l'association requérante au titre de l'exercice comptable,
- d'autre part, un bilan simplifié des actions réalisées au cours de l'année précédente par ladite association, et des actions envisagées pour l'année suivante,

des critères supplémentaires méritent d'être mis en place.

- En premier lieu, il s'agit d'assurer la représentation de la commune à une assemblée générale annuelle faisant le bilan de l'année écoulée. Cette exigence permettra de mieux appréhender l'importance et la réalité des activités des associations qui requièrent le concours financier de la commune.

Sur ce point, il est proposé que la représentativité de la commune soit ouverte aux 23 membres du conseil municipal.

- En deuxième lieu, il s'agit de mettre en avant le lien entre l'association et la commune. Pour cela, il pourrait être demandé aux associations qui souhaitent être subventionnées de justifier de l'intérêt de leurs actions au regard des besoins de la commune, et d'indiquer en quoi la poursuite de leurs activités s'inscrit parfaitement dans le cadre de la politique associative développée par la commune. Il importe en effet que les actions entreprises par les associations revêtent un caractère visible au sein de la vie municipale et qu'elles s'y insèrent logiquement au regard de réalisations à caractère social, économique, culturel ou sportif.

Il conviendra donc de formuler dans le dossier, le lien entre l'action proposée et la commune.

Il est également proposé que soit demandé à chaque association, qu'elle soit :

- légalement déclarée et enregistrée au répertoire national des associations (RNA) ;
- en mesure de présenter un dossier complet, incluant un bilan, conformément au modèle préparé par la commune.

Sur ce dernier point, la commission des finances prévoit d'organiser un groupe rédactionnel restreint composé de Mesdames Verneau et Léandre et de messieurs Tortey et Lecomte, pour travailler sur une nouvelle présentation du dossier de demande de subvention des associations.

Le Conseil municipal, à l'unanimité moins 3 non-participations au vote, approuve les critères ci-dessus exposés qui permettront de mettre en place un subventionnement plus proche des besoins réels de l'animation de la commune.

○ **Projet de réalisation d'une zone commerciale et résidentielle en entrée de commune (projet Aldi-Charlier) / Présentation**

Monsieur HOERTER informe l'assemblée que la commune d'Essômes-sur-Marne projette la réalisation d'une zone regroupant activités commerciales et habitat en entrée Est de l'agglomération, dont la reconnexion est prévue sur la RD969, avenue du Général De Gaulle.

Le projet global consiste notamment à la réalisation :

- d'un lotissement de 5 parcelles,
- d'une micro-crèche,
- d'une maison médicale,
- de 2 cellules commerciales de 500 m² de Surface de Vente (SV) chacune,
- du transfert du magasin ALDI localisé actuellement avenue du Général de Gaulle.

Cette nouvelle zone d'activité marquerait ainsi l'entrée de la commune et serait aussi pour celle-ci, source de retombées économiques à terme non négligeables.

Des études d'intégration circulaire ont été réalisées mettant en avant la densité du trafic routier sur la route départementale à certaines périodes de la journée, et les contraintes d'accessibilités à cette nouvelle zone commerciale, faisant apparaître les nécessités :

- de réaliser un giratoire d'accès à la nouvelle zone,
- la réalisation d'une desserte depuis ce rond-point à la nouvelle zone,
- la desserte du futur lotissement par la rue de la Paix.

Une rencontre avec les différents partenaires et investisseurs sera prochainement organisée pour la poursuite du projet.

Un débat s'engage sur ce projet, notamment sur les conséquences *écologiques* environnementales, paysagères, *routières* et financières pour la commune ainsi que sur le bien-fondé de cette zone.

Monsieur BERGAULT précise que le projet présente un intérêt certain pour la commune mais que celle-ci ne s'engagera dans sa concrétisation et son financement qu'en connaissance pleine et entière de tous ses aspects (impacts écologiques, financiers, de flux automobiles...) et à travers la signature d'une convention fixant les engagements de chaque partenaire.

Monsieur le Maire informe l'assemblée sur 2 points abordés lors de la dernière commission travaux,

- L'un concernant la vitesse excessive de plus d'un véhicule sur la rue du Général de Gaulle. Cet état de fait n'étant pas unique sur la commune, il propose que chaque conseiller municipal établisse un état des lieux où la circulation lui paraît dangereuse afin d'en dresser une liste exhaustive.

- L'autre relatif à des demandes de subvention transmises au Conseil Départemental de l'Aisne qui a fait le choix de mener des politiques de soutien et d'accompagnement aux communes pour les travaux routiers leur incombant avec le dispositif Aisne Partenariat Voirie (APV).

Ces demandes sont les suivantes :

- Travaux d'aménagement de trottoirs et de bordures rue du Jeu d'Arc
- Travaux d'aménagement au hameau de Bascon
- Réfection de la Rue de la Borde à Montcourt
- Pose de caniveaux rue de la Borde à Montcourt
- Aménagement d'un trottoir sécuritaire Rue Jacques Fourier
- Aménagement d'un trottoir sécuritaire à Grand Montcourt

ENVIRONNEMENT

- **060 : Promesse de servitudes en vue de l'implantation d'un parc éolien sur la Commune d'Essômes-sur-Marne / Avenant n°1 / Autorisation de signature**

Monsieur CAMERINI rappelle que dans le cadre du développement d'un parc éolien sur la commune d'Essômes-sur-Marne, la société TQN Wind (anciennement GLOBAL WIND POWER France) a conclu, le 16 février 2018 avec la Commune une promesse de servitudes sur les chemins ruraux suivants :

- Chemin rural dit du Bois de Fenague
- Chemin rural du Thiolet au Mont de Bonneil
- Chemin rural des Aulnois-Bontemps à Essômes-sur-Marne
- Chemin rural de Bouresches à Bonneil
- Chemin rural dit de Taffournay
- Chemin rural de Coupru au Mont de Bonneil

Dans la continuité de ce développement, la société TQN Wind (ex GLOBAL WIND POWER France) souhaite conclure avec la Commune un avenant à la promesse de servitudes précitée, en vue d'ajouter à l'indemnité liée à la servitude de confortement des voies et présence d'engins de chantier 4 euros par mètre linéaire de chemin, la somme de 2 000, 00 euros par éolienne installée sur le territoire de la Commune et par an.

Ce projet d'avenant est annexé à la présente délibération.

Monsieur Freudenberg indique qu'au cours de l'ancien mandat, il avait été convenu qu'en contrepartie de cette promesse de servitude, la société effectuerait la restauration de voiries communales ou bien encore la remise en état de la salle polyvalente : qu'en est-il ?

Monsieur le Maire propose d'en débattre avec les habitués de l'époque et le nouveau Conseil Municipal. Une grande attention sera également apportée aux exigences environnementales.

Monsieur Camérini appuie sur le fait que la faune et la flore seront prises en compte. Un recensement des différentes espèces sera effectué avec une grande attention.

Le conseil municipal, à l'unanimité moins 2 votes contre et 4 abstentions, autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant à la promesse de bail emphytéotique et de servitudes.

RESSOURCES HUMAINES

061 : Etudes surveillées et surveillance des enseignants / Rémunération des enseignants

Monsieur le Maire explique qu'il convient de délibérer pour le paiement des heures de surveillance et études surveillées des enseignants, selon les indications ci-dessous :

*Heure d'étude surveillée (Professeur des écoles de classe normale)	22,34 € brut / l'heure
*Heure de surveillance (Professeur des écoles de classe normale)	11,91 € brut / l'heure
*Heure d'étude surveillée (Professeur des écoles hors classe)	24,57 € / brut / l'heure

Les membres du conseil municipal autorisent, à l'unanimité moins une non participation au vote, le Maire à payer les différentes heures d'études surveillées et surveillance aux enseignants conformément à l'arrêté ministériel du 11 janvier 1985.

062 : Vote autorisant le recrutement d'enseignants dans le cadre d'une activité accessoire *Rapporteur : M. le Maire*

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de procéder au recrutement d'intervenants pour animer l'étude surveillée et la surveillance, mises en place à compter du 1^{er} septembre 2020 jusqu'au 6 juillet 2021.

Cette activité sera assurée par les enseignants de l'école 204, fonctionnaires de l'Éducation Nationale, dans le cadre de la réglementation des cumuls d'activités qui permet aux fonctionnaires d'exercer une activité accessoire d'intérêt général auprès d'une personne publique, à condition d'y être autorisés par son employeur principal.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à procéder au recrutement des fonctionnaires du Ministère de l'Éducation Nationale pour assurer l'étude surveillée et la surveillance.

063 : Contrat d'apprentissage CAPA SAP VER : Site des écoles primaires à la Côte 204

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'accueillir une jeune en contrat d'apprentissage pour préparer un CAPA SAPVER (*Services Aux Personnes et Vente en Espace Rural*) sur le site des écoles primaires à la Côte 204.

Le contrat d'apprentissage débutera le 16 septembre 2020, celui-ci se terminera le 31 août 2022.

Dans un contexte économique incertain et de fortes inquiétudes sur le chômage des jeunes, Monsieur BERGAULT invite les membres du conseil municipal à approuver le recrutement d'une jeune en contrat d'apprentissage CAPA SAPVER.

Vote favorable à l'unanimité.

- **064 : Modification du tableau des emplois - Création d'un poste d'adjoint administratif territorial à temps non complet (emploi non permanent lié à un accroissement saisonnier d'activité) / Approbation**

Monsieur le Maire expose qu'un agent de la collectivité pouvant prétendre à ses droits à la retraite souhaite néanmoins prolonger son activité.

Le contrat PEC (Parcours Emploi Compétence) de cet agent arrive à échéance le 30 septembre prochain. Pour le maintenir parmi nos effectifs, il est nécessaire de le recruter sur une nouvelle forme de contrat à durée déterminée de 6 mois.

Il s'agit de créer un emploi d'adjoint administratif territorial non titulaire en raison d'un accroissement saisonnier d'activité.

Cet agent remplit des actions en faveur de la communication.

Le conseil municipal est appelé à approuver la création d'un emploi d'adjoint administratif territorial relevant de la catégorie C, à raison de 30 heures hebdomadaires, à compter du 1^{er} octobre.

Vote favorable à la majorité des membres présents moins 4 votes contre.

QUESTIONS DIVERSES

- **Annulation du repas des anciens en janvier 2021 en raison du Covid** : si l'on peut supposer la déception de nos anciens, la décision est dictée par la prudence de ne pas exposer nos aînés au virus.

Les membres du CCAS seront appelés à valider la décision de ne retenir que le choix du colis pour les anciens de la commune de plus de 70 ans.

Monsieur Pascal Freudenreich s'interroge sur le prix du colis 2020. Suite à l'annulation du repas, il propose en effet que ce dernier soit revu à la hausse.

Monsieur le Maire n'exclut pas cette éventualité. Un prochain conseil d'administration du CCAS pourra aborder cette question.

- Courrier de remerciement de l'association nationale des élus de la vigne et du vin (ANEV), suite au soutien affirmé de la commune à la filière viticole dans une motion votée le 26 février dernier. Le conseil avait été alerté d'une taxation beaucoup plus sévère des Etats-Unis, impactant directement l'ensemble de la filière.

5/ INFORMATION AGENDA (projection)

- **Exposition Béatrice Casadesus** : Dépôt sur table de l'invitation (déjà envoyée aux élus)

Le vernissage de cette exposition aura lieu le mercredi 16 septembre, à 18h00, à l'abbatiale.

Elle se poursuivra jusqu'aux Journées Européennes du Patrimoine des 19 et 20 septembre.

L'intervention de Béatrice Casadesus dans l'Abbatiale Saint-Ferréol s'inscrit dans la continuité des dispositifs créés par l'artiste pour des édifices patrimoniaux dont « La mue de Marguerite » en 2010 à l'église du monastère royal de Brou à Bourg-en-Bresse.

Peinture en métamorphose rassemble les diverses pratiques du processus créatif de l'artiste.

- Organisation d'un rallye d'orientation dans le cadre des Journées du Patrimoine :
Ce rallye d'observation avec photos anciennes est proposé aux élèves de l'école élémentaire du bourg et de Monneaux pour découvrir le patrimoine de la commune, le jeudi 17 septembre, à partir de 9h00.
Circuit sur Monneaux pour les 3 classes de CP et circuit sur Essômes pour les autres classes qui finiront leur parcours par la visite de l'abbatiale et de l'exposition.
Les élus disponibles sont les bienvenus pour accompagner les classes.
- Journées du patrimoine : Samedi 19 et dimanche 20 septembre.
- Exposition autour de la bande dessinée : du 3 au 27 octobre prochain à la bibliothèque.
Inauguration : le samedi 3 octobre, à 16h00.
- PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL : Mardi 13 octobre, à 19h00.

Les différents points de l'ordre du jour ayant été présentés et votés, Monsieur le Maire lève la séance à 20h50.



La secrétaire de séance,

Madame Marie-Line BRIOUX.

